



**LA GOUTELLE**

**COMPTE-RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 07 DECEMBRE 2015**

### Etaients présents :

- ◆ Frédéric SABY, Maire
- ◆ Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- ◆ Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- ◆ André FOURNIER, 3ème adjoint
- ◆ Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- ◆ Mickael BESSERVE
- ◆ Frédéric DUGOUT
- ◆ Dominique FOURNIER
- ◆ Jean-François MARCHEIX
- ◆ Christelle MONNET
- ◆ Josiane MOUTARDE
- ◆ Franck PERE
- ◆ Roland VIALIS

### Etait excusé :

- ◆ Damian WALSH (procuration à Jean-François MARCHEIX)

### Etaients invités :

- ◆ Josette Chanteranne : secrétaire de mairie
- ◆ Bertrand Pinet : représentant DEREHA
- ◆ Stéphane Brumagne : architecte, cabinet Kyriel

### Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Projet de nouvelle mairie et logements conventionnés attenants
3. Dossier DETR et FIC projet nouvelle mairie et logements
4. Subventions aux associations
5. Mise en place du compte épargne temps
6. Questions diverses

La séance débute à 19h.

- Nomination d'une secrétaire de séance : MOUTARDE Josiane

#### **1. Validation de l'ordre du jour**

Frédéric Saby propose l'ordre du jour : 15 voix pour.

#### **2. Projet de nouvelle mairie et logements conventionnés attenants à l'ancien presbytère.**

Mr Brumagne, architecte, nous présente le projet APS (avant-projet sommaire) de la nouvelle mairie et des logements attenants via un vidéoprojecteur.

Deux logements de type T2 sont prévus à l'étage (43 m<sup>2</sup> et 49 m<sup>2</sup>) à la place de l'actuel logement trop grand et vétuste.

Au rez-de-chaussée, l'actuelle salle de réunion et l'ancien commerce de l'ancien presbytère seront transformés en accueil, secrétariat de mairie, bureau d'adjoints et agence postale communale.

L'extension prévue sera de l'ordre de 110 m<sup>2</sup> comprenant la salle de conseil/mariage de 64 m<sup>2</sup> avec une partie bibliothèque, le bureau du maire, un bureau de passage et des sanitaires.

Mr Pinet (association DEREHA) intervient et présente au conseil tout les éléments de la partie financière.

Ce projet représente la somme de 485 000 € HT financé de la façon suivante :

- DETR : 145 500 €
- Conseil Départemental : 110 060 €
- Conseil Régional : 25 800 €
- Ministère de l'Intérieur : 15 000 €
- Fond de concours de la Poste : 15 000 €
- A charge de la commune : 173 640 €

Il précise qu'il faudra prendre une délibération pour établir les dossiers de demande de subventions DETR et FIC.

Les revenus locatifs annuels représenteront la somme de 7 165,44 € pour les deux logements :

- T2 43 m<sup>2</sup> : 280 € + 30 € garage
- T2 49 m<sup>2</sup> : 317 € + 30 € garage

Les aménagements extérieurs ne sont pas prévus dans le projet, mais selon Mr Pinet, la partie parking arrière est estimée à environ 30 000 à 40 000 €.

Il conseille de financer le reste à charge par l'emprunt plutôt qu'en autofinancement. En effet, les taux des prêts à taux fixe sont actuellement très bas (2,25% sur 20 ans à ce jour).

De plus, les loyers perçus équilibreraient le montant emprunté pour la partie logement.

Frédéric Saby rappelle que sans les financements prévus ci-dessus, le projet serait abandonné.

Mrs Pinet et Brumagne se retirent.

### **3. Dossier DETR et FIC projet nouvelle mairie et logements**

Frédéric Saby propose de valider le projet d'aménagement de nouvelle mairie et logements attendants tel qu'il a été présenté au conseil et de déposer le dossier de demande DETR et FIC.

Jean-François Marcheix dit qu'il est entièrement d'accord pour les logements mais contre la nouvelle mairie.

Mickael Besserve prétend que l'on se bride sur la voirie, et qu'il y aurait d'autres dépenses à prévoir ailleurs (station d'épuration).

Frédéric Saby répond que c'est un projet tout à fait raisonnable, et que nous avons l'opportunité d'avoir des aides qui tendent à être supprimées dans un avenir très proche.

De plus, concernant l'ancien presbytère, des travaux importants sont à prévoir.

En effet, le bâtiment n'est pas isolé, des travaux liés à l'accessibilité doivent obligatoirement être réalisés puisque l'on est en présence d'un Etablissement Recevant du Public (ERP 5).

De plus, le logement situé à l'étage va bientôt être libéré. Compte tenu de sa taille, de l'absence d'isolation, de sa relative vétusté, il sera quasiment impossible de le louer à nouveau sans faire de travaux d'amélioration.

L'ancien salon de coiffure inoccupé depuis plusieurs années est dans un piteux état, le plancher est sur le point de s'effondrer par endroit et doit être traité rapidement.

Le bâtiment se dégrade fortement et cela va s'amplifier si des travaux ne sont pas réalisés sans tarder.

Autant le faire dans le cadre d'un tel projet et avec un maximum de financements publics.

- Vote : - 10 voix pour
- 5 voix contre

#### **4. Subventions aux associations**

Le tableau ci-dessous est distribué à tous les élus.

Rappel : 4000 € ont été prévu au budget 2015

<i>Association</i>	<i>Somme</i>
Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Goutelle	1100 €
Association des Parents d'Elèves du RPI La Goutelle/St Jacques	150 €
Union Sportive Ambur/Miremont/La Goutelle	150 €
Comité des Fêtes La Goutelle	150 €
La Goutelle Demain	150 €
La Pétanque Goutelloise	150 €
Loisirs Amitié	150 €
Val de Sioule Foot	150 €
Restons en Forme à La Goutelle	150 €
Anciens AFN	150 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers du canton de Pontgibaud	150 €
Comité Concours Agricole de Pontaumur	500 €
Société de Chasse de La Goutelle	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>3250 €</b>

## **Associations n'ayant pas souhaité de subvention**

- Amicale des anciens Sapeurs-Pompiers du secteur de Pontgibaud
- Association des Donneurs de Sang Bénévoles du canton de Pontgibaud
- Association des villages de Vanauze et du Colombier
- Environnement Nature Entre Sioule et Sioulet
- Yoga pour tous

Jean-François Marcheix nous informe que le concours agricole, annulé cette année, est prévu le 10 septembre 2016.

Frédéric Saby propose de valider la proposition ci-dessus.

- Vote : 15 voix pour, excepté pour le Comité de Concours Agricole, 13 voix pour, Jean-François MARCHEIX ne participant pas au vote.

## **5. Mise en place du compte épargne temps**

Frédéric Saby propose de prendre une délibération pour la mise en place d'un compte-épargne temps pour les employés municipaux.

Cette délibération permettrait que les jours de congés non pris puissent être, en fin d'année, à la demande de l'agent :

- Soit épargnés sous forme de congés
- Soit indemnisés
- Soit être pris en compte au titre de régime de retraite additionnelle (RAFP)

Il est précisé que les employés doivent toutefois prendre au minimum 20 jours de congés par an.

En l'absence d'une telle délibération, les jours épargnés ne peuvent être utilisés que sous forme de congés.

- Vote : 15 voix pour

## **6. Questions diverses**

- Frédéric Saby propose la mise en place du planning tour de garde pour les élections départementales 2<sup>ème</sup> tour du dimanche 13 décembre.
- Le vote pour la vente de biens sectionnaux de Villevieille est prévu le samedi 12 décembre.
- Pour les décorations de Noël, rendez-vous est donné samedi 12 décembre à 14 h. Les enfants de l'école feront la décoration de la place le vendredi 18 décembre 2015 après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 20h35.

La secrétaire

Le maire